

POLITIQUE

HUY

Un nouveau RECOURS

► PourHuy d'Anne-Marie Lizin a introduit un recours contre la vente du Quadrilatère

► *"PourHuy a décidé de soutenir le recours déjà introduit par un privé contre le Quadrilatère"*, annonce d'emblée Anne-Marie Lizin. En date du 8 janvier, un recours en annulation a été adressé au ministre Furlan, qui est en charge de la tutelle sur les communes.

LE RECOURS VISE l'acte de vente du Quadrilatère qui, à l'estime du groupe d'opposition, ne respecte pas les conditions qui avaient été fixées par le conseil communal lors de sa séance du 16 avril 2012.

"Ici, nous ne sommes pas encore sur des considérations urbanistiques. Nous demandons au ministre de tutelle de bien vouloir prendre en considération l'acte de vente", poursuit Anne-Marie Lizin.

C'est le conseiller Grégory Vidal qui a décidé de se pencher sur le dossier. Ce dernier s'est rendu compte qu'une première estimation du prix du bâtiment atteignait les 800.000€ et qu'une seconde estimation atteignait les 500.000€. Des conditions très strictes entouraient

la vente du bien, un bien qui a finalement été vendu pour 100€.

Si le groupe PourHuy ne revient pas sur le prix de vente en tant que tel dans son recours, il insiste sur les changements observés par rapport au projet initial.

"Dans l'offre du 21 février 2012, il est question de 48 logements. On parle d'un seul parking et de résidences service", explique Grégory Vidal.

Si PourHuy n'est pas suivi par la tutelle, il ira au Conseil d'État

LA DÉLIBÉRATION du conseil communal prévoit quant à elle un nombre de logements et des critères urbanistiques.

"Dans la demande de permis de 4 octobre 2013, il est question de 83 logements, de trois commerces et d'un à sept bureaux. La volumétrie générale est modifiée", poursuit le conseiller.

Dans le recours introduit, PourHuy fait part au ministre des décisions du conseil communal, du fait que le nombre de logements a augmenté, que des modifications touchent l'arrière

du bâtiment, de la création d'un étage supplémentaire et de changements au niveau de la façade.

"Au final, on estime que la vente à 100€ n'est plus justifiée. Vu le changement de projet, il n'y a plus lieu de laisser le bâtiment à 100€. Il y a une perte de recette pour la ville de Huy qui est estimée entre 800.000 et 500.000€", estime Grégory Vidal.

Reste que PourHuy assure ne pas être opposé à un projet de réhabilitation. Le groupe veut juste qu'il soit conforme aux critères de la délibération du conseil communal. Si PourHuy n'est pas suivi par le ministre, Anne-Marie Lizin annonce déjà qu'elle ira au Conseil d'État.

A. Vbb.



► Malgré le recours, PourHuy assure ne pas être opposé à un projet de réhabilitation. © VANBRABANT